



modification des millemes de notre immeuble

Par **COCOLOU**, le **13/06/2019** à **12:01**

Bonjour

je possède un appartement sur Lyon (1890) et nous nous sommes appercu que la repartition des milliemes est obsolète. En effet anciennement les appartements en étage etaient considérés comme moins attractif (pas d'ascenseur ,charbon à monter etc.... et à contrario les appartements situés au rez de chaussé etaient plus prisés). Depuis les choses ont bien changées il y a des ascenseurs et on considere qu'un appartement en hauteur est plus attractif (vue luminosité etc...)

Nous avons mandaté(le syndic) une societe spécialisé afin de recalculer les tantiemes .Après leur rapport on s'apperçoit d'un décalage énorme entre les milliemes existants et les milliemes qui sont applicables ce jour.

Il est bien evident qu'après avoir soumis un vote en assemblé générale nous nous heurtons aux copropriétaires qui ne veulent pas changer cela (pour cause modifiction en hausse pour eux)

Est-il nécessaire d'avoir pour ce genre de vote une majorité absolue ?Y at'il un moyen pour arriver à faire passer ces nouveaux milliemes

Bien cordialement